

Campagne de vaccination

Je me fais
vacciner!

FR



Phase

4

Personnes de
69→65



Personnes
modérément
vulnérables



Comme déjà annoncé suite à la décision du Conseil de gouvernement du 29 janvier, les personnes concernées par la phase 4 sont les résidents appartenant à la catégorie d'âge de 69 à 65 ans (phase 4a), ainsi que les personnes modérément vulnérables en raison de leur état de santé (phase 4b).



Les personnes modérément vulnérables sont concernées par les maladies suivantes :

- › **Diabète avec ou sans insuline, avec complications cardio-neuro-vasculaires**
- › **Hypertension artérielle compliquée, avec séquelle d'accident vasculaire cérébral ou cardiopathie associée**
- › **Maladie neuromusculaire avec répercussions cliniques**

Comment prendre rendez-vous ?

Personnes de
69→65

Les personnes concernées par la phase 4a, donc celles âgées de 69 ans à 65 ans, recevront une invitation de la part du ministère de la Santé par courrier postal, avec indication détaillée de la démarche pour prendre rendez-vous dans un des centres de vaccination de leur choix. Une assistance personnalisée est également offerte à travers une helpline spécialement mise en place à cet effet sous le numéro (+352) 247-65533.

Personnes
modérément
vulnérables



Les personnes considérées comme modérément vulnérables selon la définition de la phase 4b pourront être inscrites en vue de la vaccination via leur médecin traitant ou médecin spécialiste et recevront alors une invitation par courrier postal. Les invitations seront envoyées au fur et à mesure et en fonction des livraisons de vaccins.



Helpline Santé
247-65533